



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



LA PRESTATION  
DE CONSEIL EN  
RESSOURCES  
HUMAINES +

# RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES SALARIÉS

Une prestation personnalisée  
pour répondre à vos besoins RH  
en Pays de la Loire

*TPE – PME votre solution RH pour la reprise d'activité*

# La prestation de conseil en ressources humaines +

une prestation personnalisée pour répondre à vos besoins RH liés à vos recrutements et à la fidélisation de vos salariés

## Dans cette période de reprise d'activité, vous souhaitez recruter et fidéliser vos salariés

### Nature de la prestation PCRH +

1 à 2 jours d'accompagnement par un prestataire spécialisé pour vous aider à recruter ou à fidéliser vos salariés.

### Prise en charge par l'État et la Région des Pays de la Loire

- Entreprises de moins de 11 salariés : 100%
- Entreprises de 11 à 50 salariés : 90%
- Entreprise de 51 à 249 salariés : 70%

## Comment bénéficier de PCRH + ?

### Etape 1 : choisir un prestataire parmi [une liste de prestataires habilités](#)

- Si vous n'avez pas de préférence, passez à l'étape suivante et indiquez «Je ne sais pas» lors du choix du prestataire.

### Etape 2 : compléter votre demande [en ligne sur le site de la Dreets](#)

- Si vous ne connaissez pas votre Opérateur de Compétences (OPCO), renseignez-vous [ici](#)

**Etape 3 : vous serez recontacté par le prestataire dans les 5 jours ouvrés après réception de la demande**

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/PCRH-Recrutement-fidelisation-des-salaries>